Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 39 (1959)

Heft: 3

Artikel: Rénovation de l'hôtellerie suisse

Autor: Zipfel, O.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888207

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

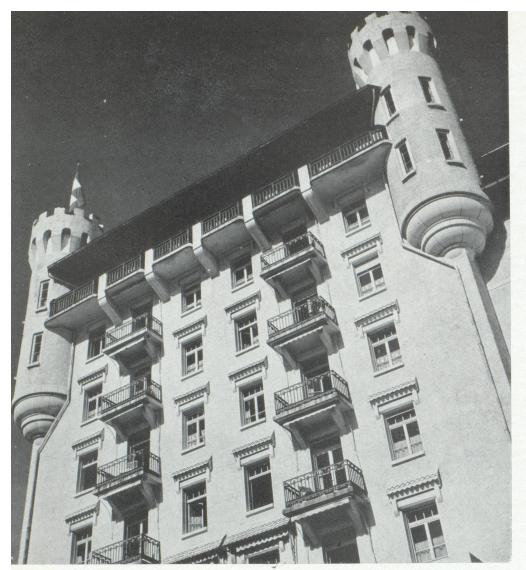
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Rénovation de l'hôtellerie

suisse

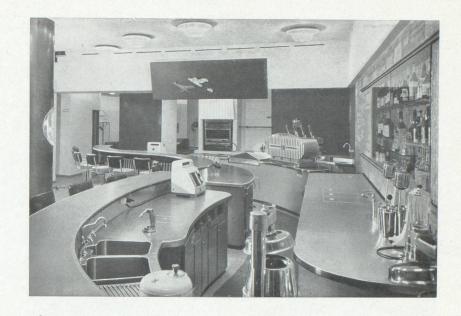
par O. Zipfel, président de la Coopérative suisse de cautionnement pour l'Hôtellerie saisonnière et la désétatisation du Crédit hôtelier

Notre balance commerciale demeure déficitaire quelle que soit la conjoncture. Si notre monnaie reste cependant forte et si sa valeur demeure relativement stable, nous le devons uniquement aux « services » que la Suisse fournit à l'étranger. Ces services nous permettent, non seulement de couvrir le déficit de notre balance commerciale, mais encore de faire des économies qui sont mises de nouveau partiellement à la disposition de l'étranger sous forme de crédits. Les industries touristiques occupent le premier rang parmi ces « services », désignés le plus souvent sous le nom d'exportations invisibles. Les statistiques montrent qu'après déduction des dépenses faites par les ressortissants suisses pour leurs voyages à l'étranger, le tourisme nous procure annuellement des recettes de plus de 700 millions de francs.

L'importance primordiale du tourisme pour l'ensemble de notre économie a été parfois quelque peu oubliée au cours de ces dernières années qui furent pour notre pays une période de haute conjoncture et de gains intéressants. Les milieux qui devraient spécialement attacher de l'importance à la «santé» de notre économie semblent considérer que cette source de recettes est quelque chose de presque naturelle. Par contre, tous ceux qui sont directe-ment intéressés à l'économie touristique se rendent compte que, dans notre pays, le tourisme ne peut être maintenu à son niveau actuel ou amélioré que si ses services s'adaptent constamment aux nouvelles circonstances. C'est grâce à cet état d'esprit que la planification d'un important réseau d'autoroutes et de routes de grande circulation, ainsi que l'adaptation des routes principales ont pu faire de rapides progrès, le financement de ces travaux paraissant assuré. De leur côté, les chemins de fer font en sorte de rendre

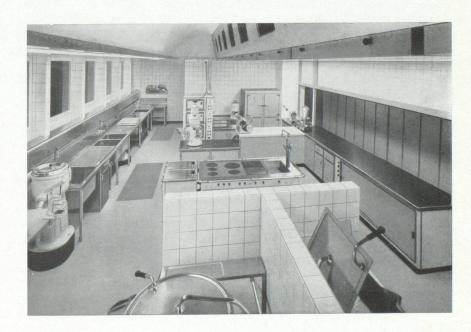
leurs horaires toujours plus denses, ils coopèrent à l'introduction de grands express internationaux et modernisent leur matériel roulant, afin d'assurer des voyages toujours plus rapides et toujours plus confortables. La construction de nombreux funiculaires et téléfériques permet aux touristes qui ne sont pas habitués à faire des courses de montagne d'atteindre les plus beaux points de vue. Enfin nos aéroports sont en pleine extension et ceux-ci répondront — c'est d'ailleurs déjà le cas de la plupart d'entre-eux — aux exigences des plus difficiles.

Mais il ne suffit pas d'offrir aux hôtes étrangers les moyens les plus commodes de voyager dans notre pays. Il est tout aussi important, pour ne pas dire plus important encore, de rendre leur séjour chez nous agréable et de leur offrir tout le confort auquel ils sont habitués et auquel ils peuvent prétendre dans un pays où le tourisme est très développé. Le bar du « Mövenpick » à Zurich, une installation Franke avec recouvrement en acier inoxydable



De ce point de vue, il faut reconnaître que notre hôtellerie - dans quelques stations saisonnières et spécialement dans les hautes vallées n'a pas pu conserver l'avance qu'elle possédait autrefois en matière d'équipement et de confort. Deux guerres mondiales et une longue crise économique en sont la cause. Pourtant cela ne signifie nullement que cette catégorie d'hôtels soit demeurée si en arrière qu'elle ait perdu complètement la place de choix qu'elle occupait autrefois dans le tourisme international ou qu'elle ne soit pas en mesure de la reconquérir. Mais il faut avouer qu'elle n'a pas toujours pu s'adapter aux exigences plus grandes qu'autrefois auxquelles a donné lieu l'amélioration générale du standard de vie. Si l'hôtellerie veut demeurer digne de sa bonne réputation, elle doit donc poursuivre activement et même hâter sa modernisation dans les régions saisonnières et de montagne. C'est un devoir d'autant plus impérieux que la concurrence étrangère devient toujours plus forte. L'hôtellerie étrangère a été en effet largement désendettée grâce aux dévaluations monétaires et elle a bénéficié pour sa rénovation de l'appoint des crédits du plan Marshall et d'autres subsides de l'État. En outre, de nouvelles régions de tourisme ont surgi, par exemple en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique du sud, etc., et comme elles sont équipées d'hôtels tout à fait neufs et parfaitement modernes, elles exercent une force d'attraction qu'il ne faut pas sous-estimer.

Que doit donc faire la Suisse dans ce domaine? L'hôtellerie des villes qui a fait de bonnes affaires a été en mesure d'exécuter un vaste programme de rénovations et elle peut aujourd'hui, comme par le passé, mériter la qualification d'hôtellerie de premier ordre. Par contre, dans de nombreux hôtels saisonniers et de montagne, la rentabilité n'a pas été suffisante pour permettre de grands



Cuisine d'une grande cantine d'entreprise. Cette nouvelle installation bien étudiée a été projetée et exécutée par la maison Walter Franke, Aarburg AG, Suisse



Un grand hôtel de Saint-Moritz : « Suvretta »

travaux de modernisation. La très brève durée de la haute saison proprement dite est la cause première de cette situation, car le taux d'occupation des lits est beaucoup trop faible pendant l'avant et l'arrière saison. L'expérience prouve que seuls les hôtels équipés de manière assez confortable pour que l'hôte accepte une brève période de mauvais temps peuvent allonger leurs saisons. Les hôtels doivent donc être dotés de ce confort, qui est la condition même de leur rentabilité future. Ce que l'on demande aujourd'hui, c'est un confort raffiné dans les locaux généraux, et, dans les chambres, une atmosphère qui incite à y séjourner. De nombreux hôtels ont été rénovés avec succès dans ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour faciliter la tâche des propriétaires d'hôtels, la Confédération avait fondé la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, institut officiel de crédit hôteller, qui accorde des prêts de rénovation et qui a ainsi rendu des services extrêmement précieux. Mais la tâche est trop grande pour qu'elle puisse y suffire à elle toute seule, d'autant plus que sa durée d'existence est légalement limitée. C'est pourquoi la Coopé-

rative suisse de cautionnement pour l'hôtellerie saisonnière, récemment créée grâce à la coopération de l'économie privée, veut, aux côtés de l'institut officiel, intervenir en faveur de l'hôtellerie saisonnière en comblant une lacune qui existe encore. Cette Coopérative se propose en outre d'atteindre un autre but : réactiver le crédit hôtelier et libérer peu à peu l'hôtellerie de la tutelle de l'État. Dans un pays qui tient en haute estime la liberté économique, une telle tendance est naturellement compréhensible. En effet, l'on ne peut toujours parler de liberté économique et parallèlement, dès que surgissent des difficultés, réclamer l'aide de l'État.

La Coopérative de cautionnement veut enfin aider les familles hôtelières désireuses de consacrer leur vie à l'hôtellerie, à rentrer en possession des établissements qui sont devenus la propriété de banques.

Pour atteindre ses buts, la Coopérative de cautionnement entend accélérer la rénovation et la rationalisation d'hôtels saisonniers et de montagne en cautionnant les prêts et les crédits nécessaires au financement de tels travaux. Elle travaillera dans ce sens en étroite collaboration

avec la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, afin de tirer profit de l'expérience de celle-ci. Pour pouvoir exercer son activité d'office de cautionnement, la coopérative a naturellement besoin de disposer d'un capital propre suffisant. Celui-ci a été formé par les contributions volontaires de l'économie privée qui a souscrit des parts sociales ou effectué des versements à fonds perdu au fonds de garantie. Ce fonds de garantie sera le premier à supporter les risques, tandis que le capital social porte en principe intérêt. Pour protéger le créancier, les statuts de la Coopérative prévoyent que le total des prêts cautionnés ne doit pas dépasser une somme équivalente au sextuple de la fortune de la Coopétive. Une autre disposition prescrit que seules les entreprises viables et les débiteurs irréprochables, tant au point de vue caractère que sur le plan professionnel, pourront béné-ficier de cautions. C'est pourquoi chaque demande de cautionnement doit être examinée minutieusement. On recherchera en particulier si les rénovations projetées sont susceptibles de remplir leur but et si elles contribuent à rationaliser l'exploitation.

Les souscriptions au capital social et au fonds de garantie ne suffisent cependant pas pour que la Coopérative de cautionnement puisse remplir véritablement sa tâche, c'est-àdire déclancher une vague de rénovations représentant une dépense de 30 à 40 millions de francs suisses. Si la Coopérative a cependant commencé son activité au milieu de l'année dernière en permettant de mettre en chantier de nombreuses rénovations, elle l'a fait dans l'espoir que l'économie privée ne lui refusera pas un appui encore plus large, et reconnaîtra que son propre bien-être dépend aussi de la prospérité du tourisme, dont la condition même est une rénovation de l'hôtellerie adaptée aux exigences actuelles. Il s'agit ici d'une œuvre de solidarité qui doit empêcher notre pays de se transformer encore plus en État-providence, avec tout l'affaiblissement et l'anéantissement de la responsabilité personnelle que cela comporte. Grâce à son courage et à son goût du risque, l'économie suisse est devenu forte. Elle devrait donc contribuer à empêcher que l'un de ses membres les plus importants, l'hôtellerie, ne doive finalement tomber sous la tutelle de l'État.

O. ZIPFEL